



# **DECISION**

## **Portant délégation de signature à Madame Claire TERRASSON DE FOUGERES 2017 – 05/02**

Vu le code de l'Artisanat,  
Vu le Statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat et notamment son article 2-I et son Annexe XIV,  
Vu le Décret n°2014-1433 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA,  
Vu l'Assemblée Générale d'installation en date du 21 novembre 2016 portant élection du Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA,

**Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côte d'Azur,  
Monsieur Jean Pierre GALVEZ**

**DECIDE**

### **Article 1 : Objet**

Une délégation de signature est accordée à Madame Claire TERRASSON de FOUGERES, Directrice des Ressources Humaines, afin de signer dans la limite de ses fonctions et à destination des agents de la CMAR PACA, les attestations courantes suivantes :

- Les attestations de salaire
- Les attestations de présence
- Les attestations de travail.

La présente délégation de signature ne peut être subdéléguée.

### **Article 2 : Durée**

Cette délégation prend effet dès sa signature pour des raisons d'intérêt général liées à la bonne marche et à la continuité du service public.


Elle est accordée pour une durée limitée jusqu'au terme du mandat du Président déléguant.

### **Article 3 : Publicité**

Le Secrétaire Général de la CMAR-PACA est chargé de l'exécution de la présente décision dont la publicité est assurée par diffusion sur le site Internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côte d'Azur.

La présente décision est remise ce jour au délégataire, Madame TERRASSON de FOUGERES, qui l'accepte. Une copie lui est délivrée.

Fait à Marseille, le *11 mai 2017*

**Le Président**  
  
**Jean Pierre GALVEZ**